

SEANCE DU TREIZE MARS DEUX MIL VINGT TROIS

Le treize mars deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames GUIDO Marie, LACOUME Claire, LAFAILLE Eliane, MAUPPIN Gaétane, Messieurs FERNANDEZ David, MERVOYER Etienne, SIRE Roland, APARICIO Alexandre, DUHOMME Daniel, MATEO Philippe, FLANDIN Marc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Monsieur FROMEAUX Jean-Paul à Monsieur SIMON Gilbert,
Madame ROUSSET Laurence à Madame SAUZEDE Véronique

Ordre du jour :

1. Délibération- Approbation des comptes de gestion 2022 (M57 et M49).
2. Présentation des comptes administratifs (M57 et M49).
3. Délibération vote des comptes administratifs
4. Délibération- Affectation des résultats 2022 (M57 et M49).
5. Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2022.
6. Délibération – Anticipation avant le vote des budgets M57 et M49 pour paiement des factures en investissement.
7. Délibération- Validation devis modifié- Eclairage public les Bains 1^{ère} tranche.
8. Délibération- demande de subvention- FONDS VERT- Rénovation énergétique de deux bâtiments publics locaux
9. Délibération - Contrat de prestation de service pour maintenance du service public de l'eau potable auprès de SUEZ.
10. Délibération tarif du m3 eau et assainissement- Année 2023.
11. Point avancement travaux (Place des bains – Travaux en régie).
12. Point finances.
13. Tableau prévisionnel des dépenses d'investissement – Année 2023- (M57 et M59).

Questions diverses :

- Manifestation de Toques et Clochers
- Lettre cabinet d'Avocats ARCAMES –Affaire BOUTEMY – hameau des bains.
- Portique parking du foyer
- Club mouche Audois
- Chauffage agence postale communale
- Compétence eau et assainissement

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 14 novembre octobre 2022. Il est validé à **l'unanimité**.

I- Délibération - Approbation des comptes de gestion 2022 (M57 et M49)

Monsieur le maire expose au conseil que le compte de gestion 2022 établi par la trésorière présente des résultats et des opérations budgétaires régulières et identiques au compte administratif.

Il demande au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion, dans les termes qui suivent et qui feront l'objet d'une délibération spécifique. :

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

ADOpte à L'UNANIMITE

II-Présentation des comptes administratifs (M57 et M49).

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M57 - FONCTIONNEMENT DEPENSES -

ARTICLE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022
60611	Eau et assainissement	1 098,37	0,00	0,00
60612	Energie- Electricité	18 207,29	0,00	0,00
60613	Chauffage	4 577,39	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables	0,00	40 000,00	25 560,82
60622	Carburants	1 825,80	0,00	0,00
6062	Fournitures non stockées	0,00	6 000,00	2 838,82
60631	Fournitures entretien	3 386,64	0,00	0,00
60632	fournitures petits équipements	5 643,81	0,00	0,00
60633	Fournitures voiries	976,73	0,00	0,00
60636	Vêtement de travail	389,60	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien, équipements	0,00	69 675,00	26 126,06
6064	Fournitures administratives	2 755,62	5 000,00	2 099,98

6065	Livres-Disques-Cassettes	0,00	1 000,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	1 804,74	1 900,00	1 644,49
611	Maintenances site	10 664,13	35 000,00	19 280,84
6135	Location photocopieur	222,04	0,00	0,00
613	Location photocopieur	0,00	4 000,00	1 110,20
614	Charge locataires et de copropriétés	314,20	300,00	81,40
61521	Entretien de terrains	0,00	1 900,00	0,00
615221	Entretien bâtiments	2 855,25	3 000,00	1 529,48
615231	Voirie	2 482,00	17 000,00	6 286,00
615232	Réseaux	0,00	2 000,00	852,58
61551	Entretien des véhicules	77,39	3 356,00	2 758,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	494,70	3 000,00	1 387,23
6156	Maintenance église	0,00	500,00	0,00
6161	Assurances multirisques	6 576,61	7 000,00	6 902,82
6168	Autres assurances	2 503,58	2 000,00	2 578,39
617	Etudes et recherches	1 680,00	1 000,00	3 888,00
6182	Documentations générale	1 523,27	0,00	0,00
6188	Autres frais	596,27	0,00	0,00
618	Divers services extérieurs	0,00	3 000,00	2 656,61
6226	Honoraires	2 019,05	0,00	0,00
6228	Rémunération intermédiaire honoraires divers	1 033,65	0,00	0,00
622	Rémunération intermédiaire honoraires divers	0,00	7 624,00	4 777,24
6232	Fêtes et cérémonies	2 337,96	0,00	0,00
623	Publicité publication relation	0,00	12 000,00	4 472,20
624	Transport de bien et collectif	0,00	3 841,00	1 130,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 000,00	294,67
6261	Frais postaux	453,60	0,00	0,00
6262	Téléphone et internet	4 884,48	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,59	100,00	983,34
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	7 000,00	3 532,65
6284	Instruction droit des sols (CDC)- Urbanismes	3 145,00	3 200,00	3 275,00
6288	Autres services extérieurs	166,80	200,00	175,60
63512	Taxes foncières	8 557,00	0,00	0,00
635	Impôts, Taxes	0,00	11 000,00	9 433,00
011	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	93 253,56	253 596,00	135 655,76
6336	Cotisation CNFPT centre de gestion	3 174,19	0,00	0,00
6338	Autres impôts et taxes	466,48	0,00	0,00
633	Impôts taxes versement assimilés	0,00	4 000,00	3 958,88
6411	Personnels titulaires + charges cotisations	133 749,95	155 000,00	148 183,21
6413	Personnels non titulaires	37 258,50	45 000,00	50 386,19
6415	Indemnités inflation	0,00	700,00	700,00
6451	URSSAF	26 411,52	0,00	0,00
6453	Cotisation retraite CNRACL IRCANTEC ERAFP	34 421,47	0,00	0,00
6455	Assurances du personnel	7 724,86	0,00	0,00
6456	Cotisation FNC supplément familial	1 368,00	0,00	0,00
6450	Charges de sécurité sociales	0,00	85 300,00	79 238,65

64732	Alloc. Chômage versée à l'ASSEDIC	1 506,62	0,00	0,00
6474	Comité intercommunal	2 826,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	647,79	0,00	0,00
6470	Autres charges sociales	0,00	5 000,00	4 356,27
012	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	249 555,38	295 000,00	286 823,20
6531	Indemnités des élus	40 409,36	0,00	0,00
6311	Indemnités fonction (ELUS)	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	42 000,00	37 260,82
65313	Cotisations de retraite (ELUS)	0,00	1 600,00	1 496,83
6533	IRCANTEC ELUS	1 470,44	0,00	0,00
6535	Formation ELUS	350,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	1 000,00	356,00
6541	créances admises en valeur	0,00	2 150,00	2 150,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions (voir tableau participations)	1 389,09	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	1 902,00	1 585,84
6574	Subvention associations	2 374,25	0,00	0,00
65748	Subvention associations	0,00	3 507,00	3 507,00
6588	Autres charges divers	0,00	20,00	0,39
65888	Autres PASRAU (Impôt retenue à la source)	0,79	0,00	0,00
65	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	45 993,93	52 179,00	46 356,88
66111	Intérêt emprunt	10 198,65	9 260,00	9 251,37
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	10 198,65	9 260,00	9 251,37
7391172	Dégrèvement taxe habitation logement vacant	550,00	3 976,00	3 376,00
14	ATTENUATION DE PRODUITS	550,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
675	VALEUR COMPTABLE	0,00	93 253,56	0,00
6751	VALEUR COMPTABLE	0,00	41 500,00	41 500,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	399 551,52	655 511,00	522 963,21

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M 57- FONCTIONNEMENT RECETTES -

	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2021	BP 2022	CA 2022
6419	Remboursement maladie agent	22 028,48	10 000,00	3 842,57
13	TOTAL	22 028,48	10 000,00	3 842,57
70311	Concession vente 5 cases columbarium	3 000,00	1 800,00	600,00
7018	Autres ventes de produit	0,00	0,00	1 962,61
7032	Droits de permis (GRDF-ENEDIS)	0,00	1 300,00	400,00
70323	Redevance occupation domaine public ERDF GRDF	1 263,70	0,00	0,00
70388	Orange	5 789,73	5 900,00	6 669,56
704	Travaux chemin de Bellevue – Rivière et ARYS	13 600,00	5 000,00	0,00
7062	Bibliothèque	0,00	10,00	0,00
7067	Cantine	5 640,80	7 000,00	12 201,20
70688	Prestation service contrat de la poste	14 157,00	15 200,00	14 508,00
70841	Mise à disposition personnel M49	10 000,00	10 000,00	10 000,00

70	TOTAL	53 451,23	46 210,00	46 341,37
73111	Impôts locaux	264 429,00	275 151,00	269 248,00
73123	Taxe communale (ex taxe addi droit mut 7381)	0,00	14 000,00	20 813,96
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	582,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	40 987,00	40 987,00	40 987,00
73221	FNGIR	38 067,99	38 068,00	38 068,00
732221	Fonds de péréquation	12 153,00	0,00	12 796,00
73223	Fonds de péréquation FPIC national	0,00	12 000,00	0,00
7381	Taxe additionnelle Droits de mutation	14 186,13	0,00	0,00
73	TOTAL	370 405,12	380 206,00	381 912,96
7411	Dotation forfaitaire	8 578,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire	0,00	8 500,00	7 836,00
741121	Dotation de solidarité	0,00	9 900,00	10 284,00
74121	Dotation solidarité rurale	9 956,00	0,00	0,00
741127	Dotation national	0,00	10 700,00	11 761,00
74127	Dotation national de péréquation	10 719,00	0,00	0,00
742	Dotation aux élus locaux	3 027,00	3 027,00	3 031,00
744	FCTVA	0,00	0,00	661,29
74718	Autres participations remboursement	0,00	0,00	6 651,00
74748	Participations écoles	1 800,00	1 800,00	3 150,00
7478	Autres organismes (IZARD-GENDRE-Géomètre)	0,00	0,00	2 300,00
74833	Etat compensation TH-TF-TFB-TFNB	0,00	14 618,00	14 618,00
74834	Compensation taxe foncière	14 151,00	0,00	0,00
7488	Autres attribution et participation (frais élection)	87,83	0,00	367,92
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	48 318,83	48 545,00	60 660,21
752	Revenus immeubles logements foyer	56 484,14	72 000,00	58 505,29
756	Libéralités reçues (FNBPC-associa St Sébastien)	0,00	0,00	28 200,00
757	Redevance fermier (TALLANT)	50,00	50,00	0,00
75813	Redevances versées	0,00	0,00	50,00
7588	Autres produits divers gestion courante	3 162,07	2 000,00	7,04
75	TOTAL	59 696,21	74 050,00	86 762,33
761	Produits financiers	8,70	0,00	8,70
7688	Autres	0,00	0,00	0,00
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8,70	8,70	8,70
773	Mandats annulés (remboursement URSSAF)	100,00	0,00	10 441,00
775	Produits de cessions (Vente terrain RIVIERE)	0,00	0,00	0,00
7751	Produit des cessions	0,00	41 500,00	41 500,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	41 500,00	51 941,00
72	Travaux équipement en régie	0,00	55 000,00	55 000,00
722	Travaux en Régie	55 000,00	0,00	0,00
042	OPERATION D'ORDRE travaux régie	55 000,00	55 000,00	55 000,00
	TOTAL RECETTE	609 008,57	655 511,00	686 469,14
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT	609 008,57	655 511,00	686 469,14

Recettes de fonctionnement		686 469,14
Dépenses de Fonctionnement		522 963,21
Résultat exercice 2022	Excédent	163 505,93

Monsieur le maire relève le bon bilan financier de l'année écoulée, qui permet de dégager **un excédent de clôture de 163 505.93€**.

Les dépenses de fonctionnement ont été globalement bien maîtrisées, malgré l'augmentation significative des dépenses liées aux fluides (gaz, électricité et carburant)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M57- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022
1641	Capital emprunt	35 768,59	36 720,00	36 715,87
165	Dépôt caution logements	630,00	1 500,00	1 235,00
16	TOTAL 16	36 398,59	38 220,00	37 950,87
2111	Achat terrain AVELHA MONTE Opération 81 IZARD	562,76	1 000,00	0,00
2132	Achat maison Prugent, Achat maison BROCA	36 641,61	11 500,00	2 500,00
21758	Opération 72 Vidéo protection	0,00	34 934,00	34 933,20
2157	Achat Matériels divers	22 161,23	30 000,00	4 184,81
2151	Opération 106 Aménagement Place des Bains	0,00	490 000,00	106 920,21
21318	Travaux de bâtiments Opération 112 Electricité maison Prugent, Remplacement huisseries	17 367,63	56 937,00	56 747,85
2151	Opération 79 Agrandissement parking des pêcheurs et travaux divers	293 436,39	61 854,00	0,00
21538	Opération 71 Extension rue du Clos des Grenouilles, AV Espéaza (Robert) Rénovation EP les Bains 1 ^{ère} tranche	37 568,10	52 167,00	10 185,50
21	TOTAL 21	407 737,72	738 392,00	215 471,57
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	30 000,00	30 000,00	30 000,00
40	TOTAL OPERATION D'ORDRE	55 000,00	55 000,00	55 000,00
	SOUS TOTAL DEPENSES	499 136,31	831 612,00	308 422,44
	001 DEFICIT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	499 136,31	831 612,00	308 422,44

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M57 - RECETTES D'INVESTISSEMENT -

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
001	SOLDE D'EXECUSION REPORTE (Excédent de clôture)	0,00	160 088,88	0,00
024 024	Produits de cessions	0,00	-41 500,00	
10222	FCTVA	30 065,46	60 801,37	60 412,71
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	3 766,60	8 659,70	3 728,70
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	167 334,53	209 457,05	209 457,05
10	TOTAL	201 166,59	278 918,12	273 598,46
1321	Subvention DETR (Etat) Place des bains- Parking des	111 398,23	169 568,00	0,00

	pêcheurs			
1322	Subvention REGION Place des Bains, parking des pêcheurs	58 991,62	103 493,00	0,00
1323	Subvention DEPARTEMENT Place des Bains - parking des pêcheurs- SYADEN rénovation EP 1ère tranche	122 347,80	116 544,00	0,00
13461	Dotation d'équipement DETR (avance 30%)	0,00	0,00	47 975,10
13462	Dotation de soutien DSIL 2021 - huisseries solde-	0,00	0,00	9 650,90
13	TOTAL SUBVENTIONS	292 737,65	389 605,00	57 626,00
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 855,00	3 000,00	2 960,00
1641	Emprunt	0,00	0,00	0,00
16	TOTAL	1 855,00	3 000,00	334 184,46
040	opération d'ordre			
2111/ 040	Vente terrains RIVIERE-LAGOUARDETTE-BONNAFOUS	0,00	41 500,00	41 500,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		495 759,24	831 612,00	375 684,46

Dépenses d'investissement	308 422,44
Recettes d'investissement	375 684,46
résultat exercice 2022- Excédent	67 262,02
Résultat de clôture année 2022 (Excédent reporté 2021 160 088,88 + 67 262,02)	227 350,90

Monsieur le maire indique que les dépenses d'investissement ont été soutenues du fait du commencement des travaux de l'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des bains.

Les recettes attendues ont été conformes aux prévisions, conduisant l'exercice à **un excédent de 67 262.02€**. Reporté à l'excédent de clôture de l'année 2021 (160 088.88€), **l'excédent de clôture pour l'exercice 2022, s'élève à 227 350.90€**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M49 - DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2021	BP2022	CA 2022
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	4 297,26	5 822,00	3 641,89
6062	Fourniture non stockées (chlore)	0,00	600,00	636,82
6063	Fourniture entretien et petit équipements	517,09	4 000,00	2 438,51
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	35 724,85	38 000,00	34 730,78
6137	Redevance occupation du domaine public	326,26	500,00	289,93
614	Charges locatives copropriété	97,48	400,00	201,74
61523	Réseau	2 815,00	4 000,00	8 184,00
61558	Entretien et réparations	507,00	3 000,00	9 878,96
6156	Maintenance	0,00	2 000,00	0,00
617	Frais d'analyse	1 635,07	2 000,00	967,91
6262	Frais téléphonique	0,00	1 000,00	57,24
627	Service bancaire assimilé	1,42	100,00	18,48
6371	Redevance prélèvement eau	2 030,00	3 500,00	1 497,00

011	CHARGES CARACTERE GENERAL	47 951,43	64 922,00	62 543,26
6215	Personnels extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances pertes irrécouvrables	2 000,00	0,00	1 663,37
65	AUTRES CHARG GEST COUR	2 000,00	0,00	1 663,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 904,89	2 587,00	2 586,47
66	Charges financières	2 904,89	2 587,00	2 586,47
673	Titre annulé sur exercice antérieur	93,17	1 000,00	0,00
67	TITRE ANNULE	93,17	1 000,00	0,00
701249	Redevance contre- valeur pollution	6 818,00	7 786,00	7 786,00
706129	Redevance pollution modernisation	3 021,00	3 600,00	3 515,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 839,00	11 386,00	11 301,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	7 069,12	0,00
	SOUS TOTAL	72 788,49	96 964,12	88 094,10
6811/042	Dotations amortissements	30 246,88	30 246,88	30 246,87
042	Opération d'ordre entre section	30 246,88	30 246,88	30 246,87
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	101 035,37	127 211,00	118 340,97

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- M49 - RECETTES D'EXPLOITATION

	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2021	BP 2022	CA 2022
70111	Redevance eau	40 131,09	40 000,00	40 422,49
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	7 541,10	7 500,00	7 883,68
70128	Autres taxes et redevances	80,51	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	1 500,00
70611	Redevance assainissement collectif	28 573,48	28 600,00	27 875,54
706121	Modernisation des réseaux	3 312,30	3 400,00	3 433,76
70613	PAC	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7064	Locations de compteurs	15 967,35	15 965,44	16 150,50
70	VENTES PRODUITS	96 605,83	96 465,44	98 644,07
7581	FCTVA	0,00	0,00	362,21
778	Autres Produits	0,00	0,00	15,89
722/042	Travaux équipement en régie équipement	2 500,00	5 000,00	5 000,00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262,63	6 262,63	6 262,63
042	Opération d'ordre entre section	8 762,63	11 262,63	11 262,63
	RECETTES TOTALES	105 368,46	107 728,07	109 906,70
002	EXCEDENT REPORTE	0,00	21 482,93	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	105 368,46	129 211,00	109 906,70

Dépenses d'exploitation	118 340,97
Recette d'exploitation	109 906,70
Résultat exercice 2022 - déficit	8 434,27
Résultat de clôture 2022 (21 482,93 - 8 434,27)	13 048,66

Monsieur le maire indique que les dépenses d'exploitation ont été contenues par rapport aux prévisions, mais en augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent, essentiellement dues au traitement de plusieurs fuites importantes sur le réseau, ainsi qu'à plusieurs opérations lourdes d'entretien du réseau d'assainissement. Au final l'exercice présente **un déficit de 8 434.27€**. Cependant, grâce à un excédent de clôture reporté de l'exercice précédent (21 482.93€), **le résultat de clôture est toujours positif et s'élève à 13 048.66€**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M49 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022
16	1641	Emprunts en cours	8 559,69	8 879,00	8 878,11
21	21531	Réseau d'adduction	19 848,01	137 738,87	22 814,11
21	21532	Réseaux assainissement	8 115,20	213 495,50	208 216,96
21	2188	Modernisation réseau	0,00	0,00	0,00
TOTAL REEL DEPENSE INVESTISSEMENT			36 522,90	360 113,37	239 909,18
40 opération d'ordre					
040	139118	Amortissement subvention autre	446,60	446,60	446,60
040	13913	Amortissement subvention Département	4 919,28	4 919,28	4 919,28
040	13914	Amortissement subvention commune	152,45	152,45	152,45
040	13918	Amortissement d'équipement autre	744,30	744,30	744,30
040	2157	Travaux d'équipement en régie	2 500,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL OPERATION D'ORDRE DEPENSE INVESTISSEMENT			8 762,63	11 262,63	11 262,63
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			45 285,53	371 376,00	251 171,81
CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022	CA 2022
001	001	EXCEDENT REPORTE (clôture)		69 292,74	
10	10222	FCTVA	1 977,06	4 855,63	4 587,10
13	13111	Agence de l'eau	0,00	142 100,00	71 050,00
13	1313	département	0,00	20 300,00	0
16	1641	Emprunts en cours	0,00	104 580,75	100 000,00
TOTAL REEL RECETTE INVESTISSEMENT			1 977,06	341 129,12	175 637,10
opération d'ordre					
40	28031	Amortissement frais	1 471,08	1 471,08	1 471,08
40	28153	Installation à caractère divers	19 807,92	19 807,92	19 807,92
40	28156	Matériel spécifique	91,08	91,08	91,08
40	28157	Amortissement agence	8 876,80	8 876,80	8 876,79
TOTAL ORDRE RECETTE INVESTISSEMENT			30 246,88	30 246,88	30 246,87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			32 223,94	371 376,00	205 883,97

Dépenses d'investissement	251 171,81
----------------------------------	-------------------

Recettes d'investissement	205 883,97
Résultat exercice 2022-Déficit	45 287,84
Résultat de clôture 2022 (69292,74 – 45287,84)	24 004,90

Monsieur le maire indique que les dépenses d'investissement ont concerné les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement à la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des bains. Rapporté aux recettes, l'exercice présente **un déficit de 45 287.84€**, qui, retranché à l'excédent de l'exercice 2021 (69 292.14€), porte **le résultat de clôture pour 2022 à 24 004.90€**

Monsieur le maire après avoir exposé les CA M57 et M49, répondu aux questions du conseil, se retire de la salle et cède la présidence à son 1^{er} adjoint monsieur David FERNANDEZ, qui soumet au vote du conseil les comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité et feront l'objet de délibérations spécifiques.

III- Délibération approbation des comptes administratifs 2022 (M57 et M49)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FERNANDEZ David, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le maire, Monsieur SIMON Gilbert, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Autorisations Budgétaires	831 612.00	655 511.00	1 487 123.00
Titres émis	375 684.46	686 469.14	1 062 153.60
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	831 612.00	655 511.00	1 487 123.00
Mandat émis	308 422.44	522 963.21	831 385.65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	67 262.02	163 505.93	230 767.95
Résultat de clôture	227 350.90	163 505.93	390 856.83

1 Constate, la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2-Reconnaît la sincérité des écritures comptables, et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à L'UNANIMITE

M49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FERNANDEZ David, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le maire SIMON Gilbert, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Autorisations Budgétaires	371 376.00	129 211.00	500 587.00
Titres émis	205 883.97	109 906.70	315 790.67
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires	371 376	129 211.00	500 587.00
Mandat émis	251 171.81	118 340.97	369 512.78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Déficit	45 287.84	8 434.27	53 722.11
Résultat de clôture	24 004.90	13 048.66	37 053.56

2. Constate, la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des écritures comptables, et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE A L'UNANIMITE

IV- Délibération – Affectation des résultats 2022 (M57 et M49).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire Gilbert SIMON ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M57 de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 202, et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **163 505.93 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	/
Résultat de l'exercice : excédent fonctionnement	163 505.93
A) Excédent au 31/12/2022	
B) Excédent reporté en recettes de fonctionnement	/
Exécution du virement à la section d'investissement	/
Affectation complémentaire en réserves	/

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 1068	163 505.93
B) Excédent d'investissement reporté	
Excédent à reporter en recettes d'investissement	163 505.93

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire Gilbert SIMON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M49 de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	21 482.93
Part affectée à l'investissement exercice 2022	0.00
Résultat de l'exercice 2022	- 8 434.27
Résultat de clôture exercice 2022	13 048.66

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	69 292.74
Part affectée à l'investissement exercice 2022	0.00
Résultat de l'exercice 2022	- 45 287.84
Résultat de clôture exercice 2022	24 004.90

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter **le résultat d'exploitation** comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	13 048.66
---	------------------

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter **le résultat d'Investissement** comme suit :

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	24 004.90
---	------------------

V- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2022.

Monsieur le maire présente au conseil le document de valorisation financière et fiscale pour l'année 2022, établi par les services de la DGIFP. Il indique que tous ses indicateurs sont au vert, notamment au niveau de la gestion du fonctionnement, qui permet, cette année encore, de dégager un excédent de fonctionnement de qualité. Ce dernier restant le socle financier des investissements à venir.

Il indique que la trésorerie est d'un très bon niveau et précise que **les taux d'imposition communaux se situent en dessous de la moyenne départementale et nationale.**

Il rappelle enfin que l'engagement électoral de ne pas augmenter la pression fiscale est toujours maintenu.

VI- Délibération – Anticipation avant le vote des budgets M57 et M49 pour paiement des factures en investissement.

Sur la M49

Afin de pouvoir régler plusieurs factures en section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2023 de la comptabilité M49.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement une somme pour un montant total de 22 5000 € répartie aux articles suivants :

En Dépenses :

Article : 21531 chapitre : 21 d'un montant de 8 000.00 € Réseau eau.

Article : 21532 chapitre : 21 d'un montant de 14 500.00 € réseau assainissement.

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 22 500 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil municipal Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, **Accepte à l'unanimité**

Sur la M57

Afin de pouvoir régler plusieurs factures en section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2023 de la comptabilité M57.

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants et propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement la somme de 140 304 €.

En Dépenses :

Article : 2151 Chapitre : 21 Opération : 106

(Travaux d'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire) pour un montant de 115 000 €

Article : 2151 Chapitre : 21 Opération : 79 (travaux de voirie agrandissement parking des pêcheurs) pour un montant de 24 804 €.

Article : 2183 Chapitre : 21 (Matériel informatique) d'un montant de 500 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 140 304 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil municipal Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, **Accepte à l'unanimité**

VII- Validation devis modifié- Eclairage public les Bains 1^{ère} tranche.

Monsieur le maire informe le conseil d'une modification concernant le devis de réhabilitation de l'éclairage public 1^{ère} tranche, place des bains. Le devis initial de 36 461.69€ HT, a été ramené à 31 156.80€ HT, du fait de modifications techniques à l'avantage du projet communal. Les frais de gestion restent identiques à hauteur 1 250.00€, ainsi que la subvention du SYADEN pour 15 000.00€. En accord avec le SYADEN il n'y a pas lieu d'établir une nouvelle délibération.

VIII- Délibération – demande de subvention – FONDS VERT- rénovation énergétique de deux bâtiments publics locaux.

Monsieur le maire indique que dans le cadre des FONDS VERTS, les collectivités qui ont des projets de travaux incluant la rénovation énergétiques des bâtiments peuvent bénéficier d'une aide substantielle de l'Etat.

Dans ce cadre, il propose au conseil le projet de conduire en 2023 deux opérations de ce type, en s'engageant dans la rénovation thermique de 2 logements communaux afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Il précise que ces 2 logements sociaux, possèdent des huisseries (portes d'entrée et fenêtres) pour la plupart dénuées de double vitrage et qui sont sources de déperditions calorifiques estimées comme importants par les locataires successifs.

Il s'agit au final de 277 m² habitables, (un appartement en plein pied et une maison de village de 3 étages), ces logements étant chauffés au gaz de ville.

Les gains attendus des travaux sont très intéressants, en égard aux estimations fournies par le SYADEN 11.

Monsieur le maire indique que la commune est en mesure de réaliser ce programme de réhabilitation, dès l'obtention de la subvention sollicitée et que deux mois seront nécessaires pour mener à bien ce projet (délai de fabrication et poses comprises).

Le Coût prévisionnel global de l'opération s'élève à :
Projet H.T 11 166.44 €
Projet T.T.C..... 12 283.09
Le plan de financement serait le suivant :
État au titre du fond vert (80 %).....8 933.15 €
Autofinancement commune (20 %)..... 2 233.29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à L'UNANIMITE

IX- Délibération contrat de prestation de service pour maintenance du service public de l'eau potable auprès de SUEZ.

Monsieur le maire expose au conseil que la société Aquatech avec laquelle la commune travaillait depuis de nombreuses années a cessé son activité. De ce fait il est nécessaire de recourir au soutien d'une autre structure, qui nous est indispensable notamment pour le suivi de la télé-gestion Perax qui est inopérante depuis plusieurs semaines.

Aussi la commune, à l'instar des autres communes qui se trouvaient dans la même situation, a pris attache avec la société SUEZ qui propose un contrat de prestation pour la maintenance de notre réseau de distribution de l'eau potable.

Ce contrat a été examiné au cours d'une réunion pendant laquelle ont pu être définies les prestations que SUEZ est en mesure d'apporter à la commune.

Une redevance annuelle de 500€ sera sollicitée au titre de ce contrat.

Après en avoir débattu, **le conseil à l'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

X- Délibération tarif du m3 eau et assainissement –Année 2023

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2023

Il propose au conseil que la tarification soit inchangée au niveau de l'abonnement compteur, du prix du m3 d'eau, de la redevance communale d'assainissement et du prélèvement de production d'eau. Par contre, il indique que le coût du traitement des eaux usées pour la STEP d'Espérasa, augmente régulièrement chaque année et les dépenses ne sont plus couvertes par les recettes, générant pour l'exercice 2022 un déficit de 6 855.24 €

Afin de remettre ce poste budgétaire en équilibre, Monsieur le Maire propose que le prix du m3 d'assainissement soit porté à 1.46 €.

La tarification sera donc la suivante :

- Abonnement compteur : 40 €
- M³ d'eau : 1,40 €
- M³ d'assainissement : 1,46 €
- Redevance communale d'assainissement : 10 €
- Prélèvement production eau : 0.0466€ par m3

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à L'UNANIMITE ;

XI- Point avancement travaux (Place des bains- Travaux en régie)

Monsieur le maire indique que les travaux de réhabilitation de la place de l'ancien hôpital militaire, place des Bains avancent à un rythme qui pourrait être plus soutenu. La partie éclairage public est conforme aux prévisions et devrait être mise en service vers la mi-mai.

S'agissant de l'aménagement de la place, il risque de prendre un léger retard et il a été décidé que la partie concernant les plantations sera reportée en octobre, vu l'été particulièrement chaud qui

s'annonce et les restrictions en eau dont notre territoire sera impacté dès le printemps, en l'état actuel des prévisions.

L'agrandissement du parking des pêcheurs en bien avancée.

L'entreprise est dans l'attente de la livraison du mobilier urbain, et des barrières de protection. Ces installations sont le préalable aux travaux de goudronnage et de marquage des 28 places de parking.

S'agissant des travaux en régie, Monsieur le maire indique que les travaux de réhabilitation de la maison sise au 9, rue de la gare avancent à bon rythme. De même les travaux courette Prugent sont en bonne voie. Il estime, que sauf impondérable, ces derniers devraient être terminés début septembre.

XII- Point finances.

Monsieur le maire expose que les finances de la commune, au niveau de la trésorerie est satisfaisante et permet de faire face aux engagements financiers. Le fond de roulement est satisfaisant, cependant, la commune est dans l'attente du versement de plus de 160 000€ de subventions. La ligne de trésorerie, qui prendra fin en juin, a été pour l'instant consommée à hauteur de 50 000€. Il conviendra avant cette échéance de se prononcer sur sa reconduction qui sera nécessaire pour les investissements programmés en 2023/2024.

XIII- Tableau prévisionnel des dépenses d'investissement- Année 2023-(M57 et M49)

Monsieur le maire présente au conseil les grandes lignes des opérations d'investissement sur la M57 et la M49 qui devraient s'inscrire dans l'exercice budgétaire 2023.

Autant sur la M 49, on peut considérer qu'il d'agir d'une année de transition et de pause, avec des travaux en régie tels, clôture des la station de pompage et des réservoirs, remplacement de compteurs..., autant sur la M57, les investissements seront très soutenus par la réalisation des 1^{ère} et 12^{ème} tranches aux Bains, et la poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public.

Monsieur le maire présentera les tableaux prévisionnels définitifs après la réunion de calage qui aura lieu avec la commission finances dans le cadre de la préparation du budget 2023.

Question diverses :

- Manifestation de Toques et Clochers

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'association Toques et Clochers qui recherche des communes pour organiser, une telle manifestation dans les années à venir. Une information dans ce sens sera donnée aux associations du village lors d'une réunion qui sera organisée dès le retour de déplacement de Marc Flandin.

- Lettre cabinet d'avocats d'ARCAMES – Affaires BOUTEMY - Hameau des Bains

Monsieur le maire donne lecture au conseil d'une lettre recommandée reçue en mairie émanant d'un cabinet d'avocats toulousain, à la demande de Monsieur Boutemy.

A la suite, il donne lecture de la lettre réponse qu'il a adressée en retour.

- Portique parking du foyer

L'attention du conseil a été attirée par la présence de plus en plus nombreuse de camping-car, qui séjournent sur le parking du foyer. Malgré les demandes réitérées de ne pas stationner trop longtemps, rien n'y fait, au contraire, le nombre de stationnements augmente régulièrement. La solution pour mettre un terme à cette pratique, consisterait à installer un portique limitant l'accès aux véhicules de 1,90 m de hauteur.

Ainsi, **le conseil à l'unanimité** décide l'achat d'un portique limitant l'accès, ainsi qu'une signalisation adaptée, afin que ce problème ne soit pas transféré au parking des pêcheurs, où, par arrêté municipal, le stationnement de ce type de véhicules sera limité à 48 heures.

-Club mouche Audois

Le club de la pêche à la mouche audois, sollicite la commune afin qu'elle mette à disposition le foyer communal afin qu'il soit, dans quelques semaines, le siège d'une manifestation sportive de pêche à la mouche de niveau national. **Accord à l'unanimité du conseil.**

- Chauffage agence postale communale

Monsieur le maire informe le conseil que le coût du chauffage au gaz a explosé depuis le début de l'année. Les premiers effets ont porté sur l'agence postale communale. Ainsi il a été décidé d'arrêter la chaudière à gaz et de la remplacer par un radiateur à bain d'huile. Ce changement donne satisfaction.

- Compétence eau et assainissement

La communauté des communes des Pyrénées audoises, a sollicité les communes membres sur leur positionnement quant au transfert de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté des communes, tel que le stipule la loi Notre au 1^{er} janvier 2026. Après en avoir une nouvelle fois débattu, le conseil municipal **à l'unanimité** souhaite conserver cette compétence qui peut être, une fois transférée à la communauté des communes, aussitôt rétrocédée à la commune.

Le tour de table qui a suivi a permis aux élus d'échanger sur les thématiques suivantes :

- Réexaminer le projet oublié de création d'une plateforme de puisage d'eau dans le fleuve Aude, au profit des agriculteurs/éleveurs ;
- Réhabilitation et entretien des chemins communaux, voire réouvertures de certains ;
- Plantation d'arbres ;
- Réhabilitation de l'ancien espace déchets verts ;
- Stationnement des véhicules autour du fort et de certains véhicules ventouses ;
- Problème récurrent des chiens errants et des déjections canines ?

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux